



UNION SNUI - SUD Trésor Solidaires

SNUI 80/82 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44 Fax 01.43.48.96.16
E-mail : union@snuisudtresor.fr http://www.snuisudtresor.fr

Paris, 18 février 2010

CHEFS DE SERVICE COMPTABLES CENTRALISATEURS CHEFS DE SERVICE COMPTABLES HEA

MOUVEMENT 2010 CAP du 17 février

DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

Les CAP se suivent et les difficultés évoquées par les organisations syndicales demeurent.

Nous demandons à nouveau à l'administration :

- ➔ l'établissement d'un nouvel interclassement des SIE en classant des postes en HEA compte tenu de la disparition des SIEC.
- ➔ l'harmonisation des rémunérations des comptables des deux réseaux, qui a été écartée non en fonction des missions exercées, mais au seul motif que les indices 1015 et 1040 n'existaient pas dans les deux réseaux.

Par ailleurs, nous dénonçons à nouveau les effets pervers des indicateurs.

Enfin, la suppression des emplois devient insupportable, aussi bien pour les cadres que pour les agents. Il est urgent de redonner à la DGFIP les moyens d'exercer ses missions dans de bonnes conditions.

A cet égard, nous relevons que de nombreuses mises en débet ont été notifiées à des comptables qui n'ont pas disposé des moyens nécessaires pour conduire une action de recouvrement de qualité.

En ce qui concerne plus particulièrement les cadres concernés par le présent mouvement, nous vous demandons d'apporter quelques précisions.

- ➔ Quelles sont les rémunérations respectives des HEA et des 2 MR ?
- ➔ Quelles sont les perspectives de carrière pour un comptable affecté à la structure 2MR ?
- ➔ Un comptable affecté sur une structure 2MR peut-il postuler pour un emploi HEA ?

Nous remercions l'équipe du bureau RH1B pour la qualité de sa collaboration.

COMPTE RENDU

Cette CAP était présidée par M GARDETTE.

Il a précisé qu'aucune décision n'était prise pour savoir si les fonctions de MMR feront partie du GRAF ou du statut d'emploi comptable ou administratif.

Les MMR sont pourvus dans les CAP de cadres administratifs : DDIV, DDEP ou CSF. Bien entendu, ces postes peuvent être offerts à des cadres de la filière gestion publique.

Actuellement, ces fonctions sont proposées en priorité au responsable de SIEC en poste. En cas de refus, il peut rester à la tête du poste comptable qui perd ses fonctions centralisatrices mais avec une garantie de rémunération ou postuler dans le cadre des mouvements SIE, SIP ou CH.

M GARDETTE a également indiqué qu'il insisterait auprès de la Chef de la Mission nationale de la Maîtrise des Risques pour que les responsables MMR ne soient pas de simples chargés de mission.

Sur les sujets métiers et animation du réseau, il les fera remonter à MM GAUTHIER, Chef de Service.

Sur la rémunération, les responsables de SIE HEA perçoivent la rémunération des CSC 2/2, néanmoins la DG va examiner ce point plus en détail suite à nos demandes.